

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

20 MARS 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Salon d'Art
Contemporain –
Règlement et demande
de subvention au
Conseil Général**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 21 mars 2007
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 23 mars 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 mars 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille sept, le 20 mars à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 13 mars deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD*, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Monsieur BINET, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

*Madame RICHARD (sauf pour le dossier 07 B 00, le procès-verbal de la séance du 8 février 2007, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 07 B 02-03)

Avaient donné procuration :

*Madame RICHARD à Madame ALLARD
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC
Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT
Monsieur LEBRAY à Madame USQUIN

Secrétaire de Séance :

Madame SALHI

N° DE DOSSIER : 07 B 02

OBJET : SALON D'ART CONTEMPORAIN - REGLEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

RAPPORTEUR : Monsieur BERLIE

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville organise, tous les deux ans, un Salon d'Art Contemporain au Manège Royal.

La première édition, qui s'est déroulée en 2005, a réuni 12 artistes de la Ville d'Aschaffenburg, 57 artistes Saint-Germainois et Yvelinois, et 65 artistes amateurs provenant d'ateliers d'art locaux. 2 150 visiteurs ont pu découvrir plus de 205 œuvres d'art. Un jury a également décerné aux participants des prix de peinture et de sculpture.

La deuxième édition, qui se déroulera du 20 octobre au 18 novembre 2007, accueillera des artistes indépendants habitant Saint-Germain-en-Laye et le Département, ainsi que des membres des Ateliers d'Art Municipaux. Par ailleurs, Saint-Germain-en-Laye fêtant le 15^e anniversaire du jumelage avec Konstancin, 15 artistes de cette Ville seront accueillis en tant qu'invités d'honneur.

Afin que cette manifestation se déroule dans les meilleures conditions, il est nécessaire d'approuver le règlement qui en définit les modalités d'organisation.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le règlement ci-joint définissant les conditions de participation au Salon d'Art Contemporain et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter à chaque tenue du Salon, une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines et signer tous les documents se rapportant à cette manifestation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,
Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France

Roselle CROS